

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 26 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 26 juillet à 20 heures, le conseil municipal, convoqué le 17 juillet 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland CAILLAUD

Présents : Mmes et MM. Roland CAILLAUD, Jean Pierre DARREAU, Rose LHERONDEL, Jean PICCOLO, Bernard DUGUET, Jean-François GABILLON, Ghislaine CHABOT, Alain MOULENE Laurent DUMAS, Lucie ROGER et Béatrice TUCHOLSKI.

Absents : HUBART Jean-Marc

Excusé(es) : Odile GUIZARD, Angélique ROFFET a donné procuration à M Roland CAILLAUD, Régine BAUDOUX-PICARD a donné procuration à M Jean Pierre DARREAU.

Secrétaire de séance : Lucie ROGER

Suite à la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin dernier, une observation a été relevée Lucie ROGER avait donné procuration à Béatrice TUCHOLSKI et a été approuvé à l'unanimité.

<p><b>Acquisitions et échange parcelles « le bourg »</b></p> <p><b>54-5-2018</b></p>	<p>VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières, VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables, VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières, VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes, VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié, Monsieur le Maire rappelle au Conseil, la décision prise lors la dernière réunion du 27 juin dernier comme suit : La succession de Monsieur Aubier Gilbert a été confiée à l'office de Maître Bourdeau. Ayant eu quelques approches auprès de l'office notarial, Monsieur le Maire propose d'effectuer une offre sur les parcelles suivantes :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"><thead><tr><th rowspan="2">Section</th><th rowspan="2">Adresse</th><th colspan="3">Contenance</th></tr><tr><th>HA</th><th>A</th><th>CA</th></tr></thead><tbody><tr><td>F 1107</td><td>8 rue des plantes</td><td></td><td>1</td><td>94</td></tr><tr><td>F 1078</td><td>Rue des plantes</td><td></td><td>2</td><td>90</td></tr><tr><td>YK 0197</td><td>Pointe du bourg</td><td></td><td>4</td><td>80</td></tr><tr><td></td><td>Sous total</td><td></td><td>9</td><td>64</td></tr></tbody></table> <p>- Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet d'acquisition et de ce fait : - Charge le Maire de proposer l'achat des parcelles dénommées ci-dessus pour la somme de 30 000 € Si cette proposition est acceptée par les successeurs, le Conseil municipal, charge le Monsieur le Maire de procéder à cette acquisition et de signer tous actes s'y référant.</p> <p>Aussi, un joignant M et Mme Petitqueux proposent d'échanger une grange sise rue des plantes cadastrée F 1085, qui jouxte un ensemble de bâtiments appartenant à la commune, contre la parcelle F 1078, jardin et petit bâti attenant au terrain de M et Mme Petitqueux.</p> <p>Considérant l'évaluation des biens en présence, la grange appartenant à M et Mme Petitqueux étant estimée entre 20 000 € et 24 000 €, le jardin et petit bâti étant estimés à 5 000 €.</p> <p>Le Conseil municipal accepte à 2 abstentions et 1 contre : - Propose donc de céder la parcelle F 1078 pour la somme de 5 000 €. - Propose l'acquisition de la grange cadastrée F 1085, appartenant à M et Mme Petitqueux pour la somme de 19 000 €. - La commune s'engage donc à s'acquitter du différentiel de l'achat de la grange et la vente du jardin et petit bâti à M et Mme Petitqueux pour la somme de 14 000 €. - Le Conseil municipal charge donc M. le Maire de mener cette opération et l'autorise à signer tous les documents s'y référant.</p>	Section	Adresse	Contenance			HA	A	CA	F 1107	8 rue des plantes		1	94	F 1078	Rue des plantes		2	90	YK 0197	Pointe du bourg		4	80		Sous total		9	64
Section	Adresse			Contenance																									
		HA	A	CA																									
F 1107	8 rue des plantes		1	94																									
F 1078	Rue des plantes		2	90																									
YK 0197	Pointe du bourg		4	80																									
	Sous total		9	64																									
<p><b>Virement de crédit assainissement</b></p> <p><b>55-5-2018</b></p>	<p>Afin de permettre le mandatement de la redevance de modernisation des réseaux et collecte, il est nécessaire de réaliser la décision modificative budgétaire suivante : virement de crédit du compte 61528 - 700€ au compte 706129 + 700€ Le Conseil municipal approuve ce virement et charge M. le Maire d'exécuter les opérations nécessaires.</p>																												

<p><b>Divers</b></p> <p><b>56-5-2018</b></p>	<p><b>Vœu concernant la qualité de la desserte ferroviaire en gare SNCF d'Argenton-sur-Creuse</b></p> <p>Sollicité par le Comité de défense de la gare d'Argenton et ses liaisons directes avec Paris, qui vient d'être créé récemment, le Conseil municipal a pris connaissance de la dégradation de la qualité de la desserte ferroviaire en gare d'Argenton-sur-Creuse et notamment de l'impossibilité d'effectuer un aller-retour Paris-Argenton dans la journée et de rentrer à Argenton le soir. Cette dégradation du service public constitue un handicap pour les usagers mais aussi pour le développement économique et touristique de nombreuses communes de la Vallée de La Creuse. Notre commune est directement concernée.</p> <p>Le Conseil municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande le rétablissement des liaisons et arrêts supprimés par la direction de la SNCF sans aucune concertation avec les collectivités locales et territoriales,</li> <li>- demande que la direction de la SNCF fasse droit à la demande de réunion formulée par le Comité de défense,</li> <li>- demande que Monsieur le maire accompagne la délégation afin de montrer la convergence de vue entre les usagers et notre commune,</li> <li>- demande son concours à Monsieur le Préfet afin de faciliter l'organisation de cette rencontre.</li> </ul>
<p><b>57-5-2018</b></p>	<p><b>Statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Brenne</b></p> <p>Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des statuts modifiés du syndicat mixte de gestion PNR de la Brenne, adopté par le comité syndical du Parc lors de la réunion du 22 juin 2018.</p> <p>Conformément au code des Collectivités Territoriales, il est demandé à notre assemblée de soumettre son avis sur cette modification de statuts.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les statuts du syndicat mixte de gestion du PNR Brenne.</p> <p><u>Abri méchoui</u> : Manque de signalétiques</p> <p><u>Nuit de la chauve-souris</u> : Rendez-vous à la salle des associations puis au bois des Roches les 21 et 28 août prochain de 19 à 23h.</p> <p><u>Fête de la chèvre et du fromage</u> : Inauguration de la petite maison place André Remondeau.</p> <p><u>Information sur le diabète</u> : Une réunion d'information sera proposée par Familles Rurales, le mardi 16 octobre à 18h à la salle des fêtes.</p> <p><u>Maison du fromage</u> : Dans le cadre des journées gastronomiques organisées par le ministère de l'économie et des finances, la maison du fromage organisera les 21 et 22 septembre une dégustation de produits à base de poissons de Brenne.</p> <p>La séance est levée à 23 h.</p>